



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.17*

(COM.III)

14 septembre 2005

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	II	Sciences exactes et naturelles
Programme :	II.1	Sciences, environnement et développement durable
Sous-programme :	II.1.2	Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable
Résolution (33 C/5 par. n°) :	02120	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	65.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires du sous-programme II.1.2 et de l'axe d'action 4 : Partenariats mondiaux en matière de sciences de la terre et de surveillance du système terrestre	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Ajouter le membre de phrase suivant à la septième ligne de l'alinéa (b) (i) du paragraphe 02120, après « pays en développement » :

« , d'optimiser la formation en sciences de la terre dans l'éducation formelle et non formelle ».

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 26 juillet 2005.

Note explicative :

La Conférence générale,

Appréciant les efforts que déploie l'UNESCO pour renforcer les capacités et créer des opportunités de formation et de recherche en sciences géologiques,

Tenant compte de la mise en œuvre de l'article 2 du Projet de plan de mise en œuvre international de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), intitulé « Lier l'éducation et le développement durable »,

Ayant à l'esprit l'objectif stratégique 5 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, concernant la promotion d'une meilleure compréhension des systèmes naturels et sociaux (31 C/4, paragraphes 102, 103),

Rappelant les conclusions du rapport du groupe de travail 2 de la première réunion multipays des commissions nationales pour l'UNESCO et des bureaux hors Siège de l'UNESCO (16-19 août 2003 à Téhéran),

Rappelant également les recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007, tendant au soutien du sous-programme « Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable », ainsi qu'à l'allocation de ressources suffisantes aux activités relatives aux sciences de la terre (33 C/6, paragraphes 47, 48),

Consciente que l'actualisation des sujets éducatifs dans le domaine des sciences de la terre exige une approche multidisciplinaire, tant pour l'éducation formelle que pour l'éducation non formelle,

Demande au Directeur général de modifier le texte proposé à l'alinéa (b) (i) de la résolution 02120 et d'appuyer la mise en œuvre d'un projet de recherche par un nombre restreint de pays relevant de bureaux multipays dans la région Asie-Pacifique. Ce projet offrirait la possibilité :

- (a) d'évaluer et de reconnaître les programmes éducatifs existants et de réviser les manuels relatifs aux sciences de la terre dans toutes les formes d'éducation ;
- (b) d'échanger des informations sur les stratégies éducatives relatives aux sciences de la terre ;
- (c) de concevoir des mécanismes efficaces pour l'élaboration de politiques d'ensemble et de plans efficaces d'institutionnalisation des sciences de la terre.